Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260929-DEL2026_91-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Septembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Septembre 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe (arrivé DEL2026.77), Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David (départ DEL 2026.88), Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé : M. DUQUENOY Clément
Absent excusé ayant donné pouvoir :
M. REMINIAC David a donné pouvoir à Mme NIZAN Windy à compter de la DEL 2026.89

A été nommée secrétaire : Mme BARRE Karine

2026/91 – Modalités d'utilisation des salles communales pour les célébrations des classes d'âge

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune est régulièrement sollicitée par des groupements d'habitants (constitués ou non en associations) souhaitant organiser les traditionnels anniversaires ou banquets des classes d'âge (ex: les 20 ans, 30 ans, 40 ans, etc.).
Ces événements participent activement à l'animation locale, au renforcement du lien social intergénérationnel et à la préservation des traditions de notre commune.
Afin d'encourager ces initiatives tout en encadrant juridiquement l'occupation du domaine public, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité de la salle polyvalente (rue du Château) ou de la salle foot (la Grand Mare) pour ces manifestations, sous certaines conditions strictes de réservation et de sécurité.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'OCTROYER la gratuité de la location de la salle polyvalente (rue du Château) ou de la salle foot (pendant la période d'ouverture) (la Grand Mare) aux collectifs ou associations d'habitants de la commune organisant le banquet ou l'anniversaire officiel de leur classe d'âge. Cette gratuité est accordée à raison d'**une seule fois par an et par classe d'âge**.

Pour bénéficier de cette gratuité, les demandeurs doivent :
- Être domiciliés ou originaires majoritairement de la commune de TREDION.
- Représenter officiellement une classe d'âge de TREDION de l'année en cours (ex: année de naissance se terminant par le millésime concerné).

L'accès gratuit à la salle ne dispense pas les organisateurs des obligations réglementaires liées aux réservations de salle (convention de mise à disposition, attestation d'assurance, caution…)

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint à signer toutes les conventions de mise à disposition de salle correspondantes et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260929-DEL2026_91-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/09/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

